

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 27 Octobre 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le vingt-sept octobre _____

A Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents		Qui ont pris part à la délibération
Au Conseil Municipal 27	En exercice 27	23

Date de la Convocation

17/10/2025

Date d'affichage

17/10/2025

OBJET

Admission en non-valeur

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - K. HASSOUN - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : YILMAZ Y. - ARMETTA C.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Secrétaire de Séance : Peggy BARBERIS

Rapporteur : V. PITTON

Mme Véronique PITTON, 1^{ère} adjointe, en charge des finances, expose que le comptable public a transmis une liste des créances à admettre en non-valeur.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit de créances de 2013 à 2015 de la Carrosserie Oliveira que l'on ne peut recouvrer pour insuffisance d'actif, pour un montant global de 650.34 €

Le conseil Municipal après avoir délibérer, à l'unanimité

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'admission en non-valeur émise par le Comptable public d'Oyonnax,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998

Après avoir entendu l'exposé de Madame PITTON

- ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet

Le Secrétaire

Peggy BARBERIS

Le Maire,

Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20251027-D-2025_10_27_06-DE
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025